Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 032-253200984-20261030-2026_23-DE

Syndicat Mixte de Collecte des Déchets du Secteur SUD
4 boulevard de l'ancienne voie ferrée Au Pountet 32300 MIRANDE
Tél : 05 62 66 72 90. Mail : smcd.sud@wanadoo.fr - Site internet : www.smcd-sud.fr

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

EXERCICE 2025

Rapport présenté par Monsieur ***Francis DUPOUEY****. Président de l'E.P.C.I.*
Rédaction du rapport assurée par ***Olivier PELLEGRINO*** *- Responsable du service technique du S.M.C.D. SUD*



Rapport à la disposition du public de l'EPCI et dans les communes adhérentes

Rapport établi conformément à la Loi n° 95.101 du 2 février 1995, dite Loi Barnier et au Décret d'application n°2000 - 404 du 11 mai 2000

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 032-253200984-20261030-2026_23-DE

SOMMAIRE

1 Présentation générale du S.M.C.D.

Création – Composition – Population du SMCD SUD
Le Président, le Comité Syndical, le Bureau Syndical
Organisation générale
Organigramme

2 Les déchets

3 Compétences exercées par la SPL Trigone

La collecte des ordures ménagères
La collecte des emballages recyclables
La collecte du verre

4 Compétences exercées par le SMCD secteur SUD

La caractérisation
Quelques chiffres
La gestion des colonnes ordures ménagères, emballages et à verre aux points d'apport volontaire
La collecte des encombrants des ménages

5 Compétences exercées par TRIGONE

La gestion des déchèteries
Le traitement des déchets ménagers
Récapitulatif des compétences de collecte et de traitement

6 Les coûts du service public

Le budget de fonctionnement et d'investissement
La TEOM
Les recettes, les investissements réalisés

7 Le Personnel

Tableau des emplois

8 Communication

Mise en place des points d'apport volontaire
Accompagnement vers la mise en place du tri et la réduction des déchets
Le compostage

9 Réalisations 2025

10 Perspectives 2026

11 Réduisons nos déchets !

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 032-253200984-20261030-2026_23-DE

1 Présentation Générale du S.M.C.D. SUD

Création du S.M.C.D. SUD

Arrêté Préfectoral n° 157 du 18 octobre 1982 portant création du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur SUD. Le Syndicat est constitué pour une durée illimitée.

Composition du SMCD SUD

Cinq communautés de Communes composent le territoire du Syndicat Mixte de Collecte des Déchets du Secteur SUD :

- *Astarac Arros en Gascogne,*
- *Bastides et Vallons du Gers,*
- *Cœur d'Astarac en Gascogne,*
- *Val de Gers,*
- *D'Artagnan en Fezensac.*

Population municipale du S.M.C.D. SUD : 21 922 habitants (92 communes)

Le Président, Le Comité Syndical, Le Bureau Syndical

Le Président : Monsieur Francis DUPOUEY a été élu Président du S.M.C.D. SUD par délibération du comité Syndical en date du 10 août 2020.

Le Comité Syndical : Il est composé de 92 membres.

Le Bureau Syndical : Un bureau syndical a été constitué par délibération du Comité Syndical en date du 10 août 2020.

Les membres du Bureau Syndical :

M. DUPOUEY Francis	*Délégué de la commune de CLERMONT-POUYGUILLES Président*
M. DESANGLES Claude	*Délégué de la commune de SAINT-CHRISTAUD - 1er Vice-Président*
Mme PIQUE Isabelle	*Déléguée de la commune de SAINT-OST – 2ème Vice- Présidente*
Mme CHABBERT Stéphanie	*Déléguée de la commune de MIRANDE*
M. GARBAY Jacques	*Délégué de la commune de MASSEUBE*
M. PASSERA Marc	*Délégué de la commune de MONTESQUIOU*
M. MEILLON Jean-Luc	*Délégué de la commune de MARCIAC*
Mme MOCHI TUJAGUE Martine	*Déléguée de la commune de MIELAN*
M. BOUZIGUES Pierre	*Délégué de la commune de SAMARAN*
M. COUREAU Gérard	*Délégué de la commune de TRONCENS*
M. BRANET Pierre	*Délégué de la commune de SAINTE-DODE*
Mme SERRALTA Brigitte	*Déléguée de la Commune de PEYRUSSE-VIEILLE*

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 032-253200984-20261030-2026_23-DE

Organisation générale

Le Syndicat Mixte de Collecte des Déchets du secteur SUD (S.M.C.D. secteur SUD) assure depuis le 1er janvier 2025 l'entretien et la réparation des colonnes aux points d'apport volontaire sur les 92 communes adhérentes.

A cette même date, la collecte des déchets ménagers est transférée à la Société Publique Locale Trigone (SPL Trigone). Le traitement des déchets ainsi que la gestion des déchèteries sont assurés par le Syndicat Mixte Départemental TRIGONE (AUCH).

Organigramme du SMCD du secteur SUD

DUPOUEY Francis Président

Service administratif

BOUREZ Stéphanie
Accueil – secrétariat – comptabilité

Responsable du Service technique
PELLEGRINO Olivier

En bleu : chauffeurs

Service technique
ABEILHÉ Christian
COLLONGUE Michel
COUZIER Michel
LAGLEIZE David
LAHILLE Patrick
ROBERT Emmanuel

Entretien des locaux administratifs
CLERET Marie-Christine

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 032-253200984-20261030-2026_23-DE

2 Les déchets

LES DECHETS VALORISABLES

Les emballages recyclables sont collectés via la collecte sélective dans les poubelles jaunes : ce sont tous les emballages ménagers (ex : carton, plastique, métal…) ainsi que les papiers et journaux.

Le verre : il se recycle à 100% et à l'infini. Tous les emballages en verre se recyclent et doivent être déposés dans les colonnes ou containers à verre prévus à cet effet (pas de vaisselle, vitres ni vase dans les récup'verre).

Les matériaux recyclables : Ils sont à déposer à la déchèterie pour pouvoir être recyclés. Ils y seront alors démantelés et les matériaux recyclables seront extraits en vue d'être recyclés. Par exemple, c'est le cas de tous les équipements électriques et électroniques, les meubles, le bois, la ferraille… Par contre, attention, ce ne sont pas des emballages, il ne faut donc pas faire l'erreur de les jeter dans la poubelle jaune.

Les déchets réemployables qui peuvent être donnés ou pris en charge par des acteurs du réemploi chargés de remettre en état des objets ou équipements pouvant être réutilisés après réparation (objets électriques ou électroniques, meubles, jouets…). Cela évite de les jeter en déchèterie et permet la plupart du temps de leur donner une seconde vie.

Les biodéchets : ce sont les restes alimentaires qui peuvent être compostés ou servir à nourrir les animaux. Les déchets verts quant à eux peuvent être utilisés pour le paillage et le compostage.

LES DECHETS ULTIMES

Les déchets ultimes sont collectés via la poubelle noire. Ces déchets ne seront jamais triés une fois jetés, ils ne peuvent pas être valorisés et sont destinés au centre d'enfouissement où ils sont stockés. C'est le cas des objets cassés, des textiles souillés, des couches usagées, etc…

LES DECHETS INERTES

Les déchets inertes ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante (gravats, céramiques, briques, carrelages, béton, tuiles…). Ces déchets peuvent être réutilisés pour des travaux en remblaiement par exemple ou être stockés dans des ISDI (installations de stockage de déchets inertes).

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 032-253200984-20261030-2026_23-DE

3 Compétences exercées par la Société Publique Locale Trigone

La collecte des ordures ménagères résiduelles



Le SMCD a transféré la collecte des déchets ménagers et assimilés à la SPL Trigone, à l'issue de la mise en place du nouveau mode de collecte par containers enterrés, semi-enterrés et aériens sur l'ensemble de son territoire (92 communes adhérentes).

Les ordures ménagères devraient être normalement composées des déchets non recyclables produits quotidiennement par votre foyer (éponge, rasoir jetable, couche, sopalin …). Dépôt en sac fermé de 80 litres maximum dans un double tambour.
Malheureusement, on retrouve souvent parmi elles de nombreux emballages qui pourraient être recyclés s'ils avaient été mis dans la poubelle jaune.

Bon à savoir : tous les déchets qui sont jetés dans la poubelle noire (ordures ménagères) ne seront pas triés et seront directement enfouis, d'où la nécessité de faire attention et de pratiquer le tri sélectif chez soi. Les ordures ménagères font références aux déchets non recyclables par exemple :

- Des résidus alimentaires (restes de repas ou produits périmés non consommés…)
- Des produits utilisés et jetables (essuie-tout, coton, couches…)
- Des objets cassés.

⇨ Fréquences de collecte :
En milieu urbain : 8 communes : MIRANDE. MIELAN. MARCIAC. MASSEUBE. MONTESQUIOU. L'ISLE DE NOE. VILLECOMTAL/ARROS. BASSOUES ➔ collecte hebdomadaire en point d'apport volontaire (conteneurs enterrés, semi-enterrés, aériens).
En milieu rural : 84 communes ➔ collecte hebdomadaire en point d'apport volontaire (conteneurs enterrés, semi-enterrés, aériens).

Que deviennent nos ordures ménagères une fois jetées ?

Elles sont apportées au centre de stockage de PAVIE. (Fin d'exploitation en 2032)

C'est un site clôturé et fermé au public. Il a pour mission de stocker les déchets non valorisables dans des espaces hermétiques spécialement aménagés à cet effet, des casiers.

Ces équipements ont également pour mission de contenir et gérer les pollutions qui se dégagent des déchets. L'enfouissement constitue ainsi l'exutoire final de toute filière de traitement des déchets ménagers.

Tonnages collectés en 2025 Ordures Ménagères + Refus de collecte
sur le territoire du SMCD SECTEUR SUD ➔ 3 914,82 tonnes

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 032-253200984-20261030-2026_23-DE

La collecte des emballages recyclables



On peut déposer dans la poubelle jaune EN VRAC SANS SAC, l'ensemble des papiers, journaux, magazines et les emballages en plastique, métal et carton : bouteille, flacon, pot de yaourt, barquette de fruits, sachet de produit surgelé, sac plastique, canette, boîte de conserve …

La SPL Trigone assure également la collecte sélective sur le territoire du SMCD. L'objectif de cette collecte est de sélectionner les déchets recyclables afin de les orienter vers la filière de recyclage adaptée.

Pour ce faire, la collecte sélective est acheminée jusqu'au centre de tri. Ce dernier, basé à Auch, permet de rassembler l'ensemble des déchets du territoire gersois pour leur faire subir un tri et un conditionnement par type de matériaux recyclables.



Les déchets sont acheminés par un tapis roulant dans différentes cabines de tri successives où ils subiront des opérations de tri mécanique et de tri manuel par des opérateurs de tri pour séparer les matériaux.

Sur l'ensemble des postes, des « goulottes de refus » permettent d'éliminer les déchets non recyclables ou ne satisfaisant pas les critères de valorisation (éléments sales, contenant du liquide ou des aliments par exemple).



Les déchets valorisables, triés par matériaux, sont compactés et orientés vers des filières de recyclages où ils deviendront des matières premières pour la composition de nouveaux emballages notamment.

Le recyclage permet de préserver les ressources naturelles par la réutilisation de matériaux issus de déchets et de réduire la consommation d'énergie, l'émission de gaz à effet de serre et la consommation d'eau liées à la production industrielle.

⇨ Fréquences de collecte :
Milieu urbain 8 communes : MIRANDE. MIELAN. MARCIAC. MASSEUBE. MONTESQUIOU. L'ISLE DE NOE. VILLECOMTAL/ARROS. BASSOUES ➔ collecte hebdomadaire en point d'apport volontaire (conteneurs enterrés, semi-enterrés, aériens).
Milieu rural : 84 communes ➔ collecte hebdomadaire en point d'apport volontaire (conteneurs enterrés, semi-enterrés, aériens).

Tonnages « emballages recyclables » collectés en 2025 sur le territoire du SMCD SUD : 1 552,52 tonnes

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 032-253200984-20261030-2026_23-DE

La collecte du verre



La collecte du verre est assurée par la Société Publique Locale (S.P.L.) TRIGONE.
Le verre est collecté sur les points d'apport volontaire disposés sur toutes les communes adhérentes.
190 récup 'verre ont été disposés sur le territoire du SMCD SUD. Toutes les communes du S.M.C.D. SUD sont dotées d'un ou de plusieurs récup' verre.
Le verre est traité à la verrerie ouvrière d'ALBI. Le coût du transport du verre est facturé mensuellement par le collecteur à la collectivité. Coût à la tonne enlevée : 50 € HT.
Les récup' verre sont la propriété de la collectivité.

Tonnages « verre » collectés en 2025 sur le territoire du SMCD SUD : 993,78 tonnes

Tonnages collectés en 2025 sur les 92 communes du SMCD SUD

Armentieux	6.00	Laas	13.65	Peyrusse-Vieille	4.15
Armous-et-Cau	4.62	Labejan	12.90	Ponsampère	4.62
Aujan-Mournède	4.64	Labarthe	5.33	Ponsan-Soubiran	6.61
Aux-Aussat	11.73	Ladevèze-Rivière	10.08	Pouylebon	4.48
Barcugnan	8.25	Ladevèze-Ville	9.64	Ricourt	5.51
Bars	5.19	Lagarde-Hachan	7.10	Sadeillan	4.19
Bassoues	15.58	Laguian-Mazous	9.36	Saint-Elix-Theux	6.86
Bazugues	3.79	Lamazère	6.20	Saint-Arroman	7.52
Beccas	4.73	Laveraet	7.16	Saint-Christaud	6.62
Belloc-Saint-Clamens	3.85	L'Isle-de-Noé	19.30	Saint-Aurence-Cazaux	4.54
Berdoues	19.94	Loubersan	7.13	Sainte-Dode	7.84
Betplan	7.57	Lourties-Monbrun	5.78	Saint-Justin	5.35
		Louslitges	3.76	Saint-Médard	13.72
Blousson-Sérian	3.36	Malabat	4.72	Saint-Martin	17.55
Callian	4.06	Manas-Bastanous	7.40	Saint-Maur	4.93
Castelnau-d'Anglès	4.97	Marseillan	8.23	Saint-Michel	12.71
Castex	4.43	Mascaras	5.42	Saint-Ost	4.70
Cazaux-d'Anglès	4.72	Miramont-d'Astarac	15.28	Samaran	6.47
Cazaux-Villecomtal	4.74	Moncassin	3.85	Sarraguzan	3.58
Chélan	9.86	Monclar-sur-Losse	8.78	Sauviac	4.14
Clermont-Pouyguillès	11.61	Monlaur-Bernet	6.29	Scieurac-et-Flourès	3.48
Courties	3.72	Monlezun	12.08	Sembouès	4.01
Cuélas	4.01	Monpardiac	3.86	Tillac	13.01
Duffort	5.94	Montégut-Arros	10.88	Tourdun	5.95
Esclassan-Labastide	12.43	Montaut	3.89	Troncens	7.09
Estampes	7.76	Mont-de-Marrast	5.07	Viozan	3.84
Estipouy	8.77	Montesquiou	30.59	Marciac	58.94
Gazax-et-Baccarisse	4.61	Mouches	9.68	Masseube	52.22
Haget	15.23	Pallanne	4.34	Miélan	52.74
Idrac-Respaillès	8.92	Panassac	9.07	Mirande	125.74
Juillac	3.82	Peyrusse-Grande	4.66	Villecomtal-sur-Arros	34.19
				TOTAL	993.78 T



Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 032-253200984-20261030-2026_23-DE

4 Compétences exercées par le SMCD secteur SUD

Une caractérisation

Chaque mois, un échantillon de déchets provenant de la collecte des emballages recyclables du territoire du SMCD SUD est prélevé au Centre de Tri de TRIGONE (quantité ➔ la valeur d'un container 770 litres).

Un agent de Trigone et un agent du SMCD SUD effectuent un tri de ces déchets dans une caissette (une caissette par matériau : plastique, carton, papier, acier, aluminium etc… et refus de tri) ; chaque matériau est ensuite pesé. On obtient ainsi un pourcentage de refus de tri (erreurs de tri) pour le mois donné.

Pourcentages de refus de collecte en 2025

janv.	fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	oct.	nov.	déc.	Moyenne annuelle
21,33	15,85	4,08	18,14	26,57	33,50	10,57	16,78	10,86	25,56	22,33	29,35	19,57%

Baisse significative des taux de refus de collecte en 2025. Nous retrouvons encore de grandes quantités de verre, des vêtements, des déchets d'équipements électriques et électroniques… Pour rappel 2021 : 18,10 %.

Quelques chiffres…

EMBALLAGES RECYCLABLES, ORDURES MENAGERES, VERRE *Tonnages collectés de 2020 à 2025*

Années	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ordures ménagères	4663	4697	4635	4476	4421	3914,82
Emballages recyclables	1061	1152	1048	1457	1313	1552.52
Verre	920	944	966	936	935.6	993,78
TOTAL Tonnes	**6644**	**6793**	**6650**	**6869**	**6669.60**	**6461.12**

Analyse :
***Ordures ménagères** : Depuis la mise en place du nouveau système de collecte en point d'apport volontaire en 2025 (conteneurs enterrés, semi-enterrés et aériens) sur tout le territoire du SMCD, nous observons une baisse de 506 tonnes de déchets OMR par rapport à 2024, en parti dû aux tambours limitants la capacité à 80 litres maximum, cela empêche l'introduction de grands sacs ou d'objets volumineux réorientant ces flux vers les déchèteries. Face aussi à la contrainte du déplacement, une part importante des usagers choisit de détourner ses biodéchets (restes alimentaires, épluchures) via le compostage domestique.*

***Emballages recyclables** : Hausse du volume globale trié. L'accès facilité et permanent aux points d'apport volontaire améliore l'engagement des usagés par rapport à un porte à porte aux jours fixes, entrainant une hausse sensible des tonnages d'emballages et papiers récupérés.*
L'anonymat relatif des PAV s'accompagne parfois d'une augmentation des erreurs de tri ou de dépôt sauvage en pied de conteneur.

***Verre** : Augmentation assez régulière des tonnages de verre depuis plusieurs années. Nous retrouvons encore du verre dans le tri sélectif avec les caractérisations et dans les ordures ménagères (tri des usagers).*

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 032-253200984-20261030-2026_23-DE

Répartition de notre poubelle en kg par an et par habitant

Population municipale au 1er janvier 2025 : 21 922 habitants

Années	Emballages recyclables	Ordures Ménagères	Verre	Total/Hab/an
2018	51.44	215.41	38.46	305,31
2019	49.08	213.64	39.68	302.40
2020	48.17	211.69	41.77	301.63
2021	52.30	213.23	42.86	308.39
2022	47.80	211.73	44.10	303.63
2023	63.13	193.95	40.55	297.63
2024	60.07	202.26	42.82	305.15
2025	70.82	178.58	43.35	292.75

La gestion des containers et colonnes à verre aux points d'apport volontaire





Le S.M.C.D. SUD assure la gestion de l'ensemble du parc de containers disposés sur les communes adhérentes. Tout container détérioré est systématiquement réparé par le S.M.C.D. SUD.
Les aires de regroupement sont nettoyées par les agents chargés de la collecte des déchets (déchets, papiers, verre…) déposés au sol. Tous les encombrants déposé sur les aires sont enlevés par les agents du SMCD

La collecte des encombrants des ménages

L'enlèvement des encombrants des ménages est un service gratuit qui est assuré par la collectivité.
Depuis l'ouverture des déchèteries, ce service est réservé aux personnes âgées ou aux personnes qui se trouvent dans l'impossibilité physique ou matérielle de se rendre sur une déchèterie pour y déposer leurs encombrants.
Les encombrants collectés chez les particuliers sont amenés sur les déchèteries du secteur SUD et déposés dans les bennes en vue de leur élimination ou éventuellement de leur recyclage.
L'enlèvement des encombrants est effectué par les agents du SMCD SUD, après la prise de rendez-vous au 05 62 66 72 90 ou au 06 02 00 08 23

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 032-253200984-20261030-2026_23-DE

5 Compétences exercées par TRIGONE

Le syndicat mixte TRIGONE s'occupe principalement du traitement des déchets ménagers. En concertation avec les SICTOM et le Grand Auch, Trigone développe les nouveaux axes de travail et mutualise les sites de traitements, les outils de transports et le personnel pour assurer sa fonction de traitement des déchets à moindre coût pour l'habitant.

La gestion des déchèteries





Les 6 déchèteries du territoire du SMCD SUD sont gérées par TRIGONE depuis le 1er janvier 2019

Déchèterie de MARCIAC	Peyran MARCIAC	06 75 95 72 40
Déchèterie de MIELAN	Chemin de la Tourette MIELAN	06 25 92 09 08
Déchèterie de MONTESQUIOU	Barrès MONTESQUIOU	06 25 92 91 93
Déchèterie de MASSEUBE	ZA La Mirandette MASSEUBE	06 28 80 96 38
Déchèterie de MIRANDE	La Poulogne SAINT-MARTIN	06 25 92 91 93
Déchèterie de VILLECOMTAL	Route de Betplan VILLECOMTAL/ARROS	06 75 95 72 40

Lexique des déchets acceptés en déchèterie Accessible sur le site https://www.trigone-gers.fr/

- Lampes à économie d'énergie, tubes néons, lampes à leds…
- Piles plates, piles rondes, piles bouton, accumulateurs…
- Vêtements, linge de maison, chaussures par paires…
- Tôles, grillages, casseroles, tout objet métallique…
- Briques, pierres, carrelages, tuiles, terre et sable, pots de fleurs…
- Huiles de friture et graisses de cuisson…
- Huiles de vidange
- Peintures, vernis et colles, produits phytosanitaires, radiographies, solvants, diluants, produits déboucheurs de canalisations…
- Tontes de pelouse, petits branchages, feuilles,
- Téléviseurs et écrans
- Réfrigérateurs et climatiseurs
- Petits et gros électroménagers
- Tout appareil portatif qui utilise une prise électrique
- Toute sorte de batteries et accumulateurs
- Planches, meubles, cageots, poutres…
- Gros cartons bruns
- Seringues, aiguilles, lancettes, stylos injecteur, déchets de soins…
- Tapis et moquettes, matelas, canapés, polystyrène, films plastique, plâtre
- Pas d'extincteurs, pas de bouteilles de gaz, pas de tronc d'arbre.

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 032-253200984-20261030-2026_23-DE

Bilan des apports en déchèteries - 2025 (données TRIGONE - tonnes)

Déchets verts	1629.78	Huiles végétales	2.56
Gravats	1285.06	Cartouches Toner	0.58
Tout venant	1339.68	Radiographies	0.14
Bois	601.03	Cartons	184.67
D.E.A. (Déchets d'Ameublement)	651.47	Piles	3.24
Déchets d'Equipements Electronique et Electriques. Froid et Hors Froid	246.34	Huiles minérales	20.25
Ferraille	318.60	Batteries	3.49
D.A.S.R.I. (déchets d'Activités de soins à Risques Infectieux)	0.14	Déchets Diffus Spécifiques (D.D.S.)	91.65
Tubes Lampes Fluorescents	1.48		

Le traitement des déchets ménagers



Les ordures ménagères collectées sur les 92 communes sont amenées sur un quai de transfert situé à Mazerette, sur l'ancien site d'enfouissement de MIRANDE.
Ce quai de transfert est géré par TRIGONE.
Elles sont ensuite acheminées par camion de la SPL TRIGONE vers le centre d'enfouissement de PAVIE.
Les emballages recyclables collectés sur les 92 communes sont amenés sur un quai de transfert situé à Mazerette (sur l'ancien site d'enfouissement). Ce quai de transfert est géré par TRIGONE.
Ils sont ensuite amenés par camion TRIGONE vers le centre de tri de TRIGONE où ils seront triés en vue de leur revalorisation.



Centre d'enfouissement – Pavie

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 032-253200984-20261030-2026_23-DE

Récapitulatif des compétences de collecte et de traitement

Compétence exercée par SPL TRIGONE



Collecte du Flux verre → **VOA ALBI**

Compétence exercée par TRIGONE





Collecte du flux

Emballages Ménagers recyclables

→ Quai de transfert Mazerette Mirande →

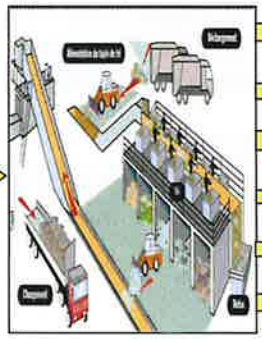

- Journaux- Magazines
- Papiers -Cartons
- Briques Alimentaires
- Acier
- Alu
- Plastiques

Centre de tri TRIGONE



Collecte du flux

Ordures Ménagères Résiduelles

→ Quai de transfert Mazerette Mirande → **Centre d'enfouissement de PAVIE**

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 032-253200984-20261030-2026_23-DE

6 Les coûts du service public

Le budget de fonctionnement et d'investissement 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT	B.P. 2025
Total dépenses de fonctionnement	3 796 961 €
Total recettes de fonctionnement	3 796 961 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	**B.P. 2025**
Total dépenses d'investissement	894 297 €
Total recettes d'investissement	894 297 €

Taxe d'Enlèvement ordures ménagères (T.E.O.M.) Recette attendue : 3 344 582,73 €

Recettes issues de la collecte sélective des déchets ménagers au titre de la valorisation
Eco emballages – soutien verre : 20 829,50 €

Investissements réalisés :

Suite de la mise en place des points d'apport volontaire des déchets ménagers et assimilés et ajustements :
- Colonnes enterrées VConsyst France : coût 122 836,08 TTC
- Colonnes semi-enterrées CONTENUR : coût 40 638,00 TTC
- Colonnes aériennes COMPOECO : 59 358,00 TTC
- Travaux génie civil :
  S.A.S. CARRERE : 5 878,37 € TTC
  S.A.R.L. LABURTHE et Fils : 44 108,13 € TTC
- Notes d'honoraires du bureau d'étude Ing.C à AUCH : 26 840,16 € TTC.

7 Le personnel

Tableau des Emplois – Personnel titulaire et personnel non titulaire permanent

Catégorie	Effectif	Durée hebdo	Fonctions
B	1	35h	Responsable du service technique au 01/01/2023
C	1	35 h	Accueil, secrétariat, comptabilité
	1	4 h	Entretien des locaux administratifs
	6	35 h	Collecte des déchets ménagers des professionnels Entretien et réparations points d'apport volontaire

Au 01/01/2025 : 7 titulaires.
Transfert de 4 chauffeurs titulaires à la SPL TRIGONE : détachement d'office le 01/01/2025.

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 032-253200984-20261030-2026_23-DE

Mise en place des points d'apport volontaire des déchets ménagers sur le territoire du SMCD

LA DÉPÊCHE

Accueil / France / Monde / Environnement

'On demande aux gens de faire un petit effort' : la nouvelle collecte des déchets inévitable dans le Gers ?



Environnement, Gers, Masseube

Publié le 04/02/2025 à 06:41
A.B

À Mirande et Masseube, le nouveau système de collecte des déchets suscite la grogne. Face aux critiques, Francis Dupouey, président du syndicat mixte de la collecte des déchets du secteur sud, défend cette réforme.

À Mirande ou Masseube, un vent de fronde souffle contre le nouveau système de collecte de déchets. Un changement qui suscite la colère de certains habitants. Face à la polémique, le président du syndicat mixte de la collecte des déchets du secteur sud (SMCD), Francis Dupouey, apporte quelques éléments de réponse aux opposants.

À lire aussi : "Les personnes âgées ou handicapées, comment doivent-elles faire ?" La nouvelle collecte de déchets suscite la colère

"Nous avons instauré la collecte des déchets, qui n'existait pas, en 1982 sur les cinq "M" (Montesquiou, Marciac, Miélan, Mirande et Masseube, NDLR) avec les sacs devant la porte. À la campagne, nous avons instauré ce que l'on appelle "l'apport volontaire" : le porte-à-porte dans ces zones n'existe pas", explique-t-il.

Les habitants de la campagne devaient, dès lors, amener leurs déchets dans ces conteneurs placés à quelques centaines de mètres de leur domicile. "Cela fait quarante ans, à la campagne, que des personnes âgées et handicapées portent des déchets sans rouspéter."

Sécurité, coûts, esthétisme

Pourquoi ce changement a-t-il été mis en place dans ces communes ? Le président du SMCD évoque un premier point : celui de la sécurité. "Esthétiquement, ce n'est pas très beau déjà. Mais au niveau de l'insécurité, il y a déjà des cas où les gens marchent sur le trottoir, contournent le conteneur, mettent le pied sur la route, alors qu'une voiture arrive."

La fin du porte-à-porte comme moyen de collecte des déchets semble inévitable sur l'ensemble du territoire. "Il y a aussi la question de la pollution, les camions s'arrêtaient tous les 50 m en intramuros. On supprime ça", précise Francis Dupouey. Le parc de camions passera de six à trois véhicules. Réduction des émissions de CO2 mais également des coûts : ce changement pèsera moins lourd pour l'environnement et pour le portefeuille.

"On demande aux gens de faire un petit effort", conclut le président du SMCD. Il reconnaît qu'une période d'adaptation est nécessaire. "Je ne dis pas que tout est parfait." Des ajustements doivent être faits. Mais pour que cela fonctionne, Francis Dupouey exhorte à plus de civisme pour lutter notamment contre les dépôts sauvages.

Voir les commentaires

MIRANDE

Nettoyage des containers



Lors du nettoyage des cuves des containers enterrés./DDM

Francis Dupouey, président du syndicat mixte de collecte des déchets (SMCD) du secteur Sud, accompagné de Gérard Forgues, adjoint au maire de Mirande, et de Claude Désangles, vice-président du SMCD sous l'œil d'Olivier Pellegrino, responsable des services techniques au SMCD, sont venus assister aux travaux de nettoyage des containers enterrés de la commune de Mirande effectués par l'entreprise ESE France de Bayonne. C'est sur place, en regardant le nettoyage fait par 2 agents de l'entreprise, que Francis Dupouey a pu constater le travail effectué mais a pris aussi conscience de la nécessité du nettoyage qui s'impose afin de limiter les nuisances olfactives que peuvent générer ces containeurs enterrés si d'aventure les différentes ordures qui y sont déposées par les usagers sont souillées de liquide ou de jus qui se déversent au fond des cuves. D'où l'importance et la nécessité d'effectuer ce nettoyage à fréquence de deux fois par an pour les containers situés sur les 8 communes en zones dites « urbaines » de Mirande, Marciac, Masseube, Miélan, Villecomtal-sur-Arros, Montesquiou, Bassoues et L'Isle-deNoé, ainsi que pour les conteneurs situés sur les 84 communes en zones dites « rurales », soit un total de 717 conteneurs à entretenir tous les ans par le SMCD qui compte 92 communes adhérentes.

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 032-253200984-20261030-2026_23-DE

Site : www.smcd-sud.fr

Informations lors des Floralies à 32170 TILLAC dimanche 6 avril 2025



Réduction des déchets

Le compostage individuel

Composteurs distribués depuis 2006 :

2006	345
2007	315
2008	213
2009	34
2010	140
2011	91
2012	57
2013	52
2014	42
2015	31
2016	73
2017	54
2018	82
2019	75
2020	73
2021	104
2022	98
2023	103
2024	269
2025	140
TOTAL	2 391

Kit de compostage individuel



Processus naturel à la portée de tous.

Matière en compostage + microorganismes + oxygène + eau = compost.

Les bienfaits du compostage

* Réduire le contenu de sa poubelle et donc le volume d'ordures ménagères à traiter par la collectivité,
* Réduire les émissions de CO_2 liées à la collecte des déchets et à leur incinération ou à leur stockage,
* Développer l'autonomie et la responsabilité des foyers dans la gestion de leurs déchets,
* Obtenir un excellent fertilisant et un amendement pour la terre,
* Éviter d'acheter du terreau.

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 032-253200984-20261030-2026_23-DE

9 Réalisations 2025

Suite à la mise en place des containers enterrés, semi-enterrés et aériens sur les 92 communes du SMCD SUD avec le bureau d'Etudes I.N.G.C. à AUCH, organisation de la collecte transférée à la Société Publique Locale Trigone avec les camions-grue (1 chauffeur par camion). Marché de prestation de service pour la collecte des déchets ménagers. Des réajustements de points d'apport volontaire ont été réalisés.

10 Perspectives 2026

Le tonnage des ordures ménagères résiduelles devrait encore baisser avec le nouveau mode de collecte.

11 Réduisons nos déchets !

Tri à la source des biodéchets – Depuis le 1er janvier 2024, le tri des déchets verts et alimentaires se généralise et doit se faire à la source pour tous les particuliers et les professionnels en France, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020.

Prêt de vaisselle réutilisable



Dans une logique de réduction des déchets à la source, TRIGONE a créé une plateforme d'éco-manifestations gersoise dont l'activité principale est la mise à disposition de vaisselle réutilisable.
Cette opération a pour but d'encourager les organisateurs d'événements festifs ou de manifestations culturelles et sportives à être plus respectueux de l'environnement.
Afin de les accompagner matériellement dans la mise en œuvre de leur démarche, TRIGONE met à disposition des associations, particuliers, collectivités et entreprises de la vaisselle réutilisable, afin de réduire la quantité de déchets produits.

Opération STOP PUB

En plaçant un STOP PUB sur votre boîte aux lettres vous affichez votre volonté de ne pas recevoir la publicité non adressée sans pour autant vous priver de l'information des collectivités locales.
Ce geste permet des économies liées à la fabrication et aux transports de la publicité mais aussi de préserver l'environnement en réduisant l'utilisation de matières premières.

Dites STOP au gaspillage alimentaire !

On parle de gaspillage alimentaire lorsqu'on jette à la poubelle des denrées alimentaires, entamées ou non, qui auraient pu être consommées. Selon l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), chaque français jette en moyenne 20 kg d'aliments par an à la poubelle, dont 7 kg d'aliments encore emballés et 13 kg de restes de repas, de fruits et légumes abîmés et non consommés…

Le réemploi *Ne jetons plus, donnons une seconde vie aux objets !*

Le réemploi, la réparation et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent à la réduction des déchets, dans le cadre d'une économie circulaire.
Le réemploi présente de nombreux avantages :
. Permet de faire des économies en achetant à moindre coût
. Encourage la solidarité en soutenant les associations
. Diminue le volume des déchets et les nuisances liées à leur collecte et leur traitement
. Favorise l'insertion de personnes en difficultés et la création de nouvelles activités
. Réduit la consommation de ressources naturelles et d'énergie nécessaires à la fabrication et au transport des produits.

Fait à Mirande, le 2 novembre 2026
Le Président, Francis DUPOUEY

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 032-253200984-20261030-2026_23-DE